

<p style="text-align: center;"><b>LA CROIX DE SAINT-ANDRE UTILISEE A TOURNAI PENDANT LA GUERRE 1914 – 18.</b></p>
---

**Par Gerhard LUDWIG**

Membre de l'Académie de Philatélie

Les timbres-poste non oblitérés au départ devaient être annulés à l'arrivée. Les grands bureaux de poste, comme les perceptions, disposaient d'un annulateur à roulette, tandis que les bureaux moins importants, comme les sous-perceptions et les dépôts-relais, n'avaient pas d'annulateurs à roulette mais annulaient les timbres-poste non oblitérés au départ au moyen d'un cachet sous forme de Croix de Saint-André.

Avant la première guerre mondiale, la Croix de Saint-André peut se trouver sur des bons de Poste qui pouvaient être achetés auprès des bureaux de poste pour des montants d'émission allant jusqu'à 20 francs et être envoyés sous enveloppes aux destinataires qui les encaissaient dans leurs propres bureaux de poste. Les montants en franc, arrondi à l'unité, étaient mentionnés dans une case prévue à cet effet, au moyen d'un cachet d'un type spécial indiquant le chiffre correspondant. Lorsque l'expéditeur voulait payer un montant inférieur à un franc, cette case était barrée au moyen d'une Croix de Saint-André, afin d'éviter tout abus.

Pendant l'occupation allemande, la Croix de Saint-André n'a pas été utilisée, car les mandats-poste remplaçaient les bons de poste d'avant-guerre et les annulations à l'arrivée, de timbre-poste non oblitérés au départ, ont été réalisées au moyen de l'annulateur à roulette ou, dans le cas de bureaux de poste moins importants, au moyen d'un crayon à l'aniline ou au moyen d'un cachet de facteur. Même les marques de censure ont été utilisées pour annuler les timbres-poste non oblitérés au départ.

Les annulations à l'arrivée au moyen de la Croix de Saint-André, inconnues jusqu'à maintenant, ne peuvent s'expliquer aisément sur les quatre documents suivants, originaires de Tournai :

- lettre commerciale à destination de Bruxelles (fig. 1),
- lettre commerciale à destination de Charleroi (fig. 2),
- manchon à destination d'Ath (fig. 3),
- carte postale, écrite le 11 juillet 1918, à destination d'Ath (fig. 4).

La marque de censure de couleur ardoise « **Zulässig / Postüberwachungsstelle** », apposée sur les lettres commerciales (fig. 1 et 2), a la même nuance que la marque rencontrée sur une lettre expédiée le 11 avril 1917.

Les frappes antérieures et ultérieures de cette marque de censure sont d'une autre nuance, ce qui permet de supposer que ces deux lettres ont été expédiées au cours du mois d'avril 1917.

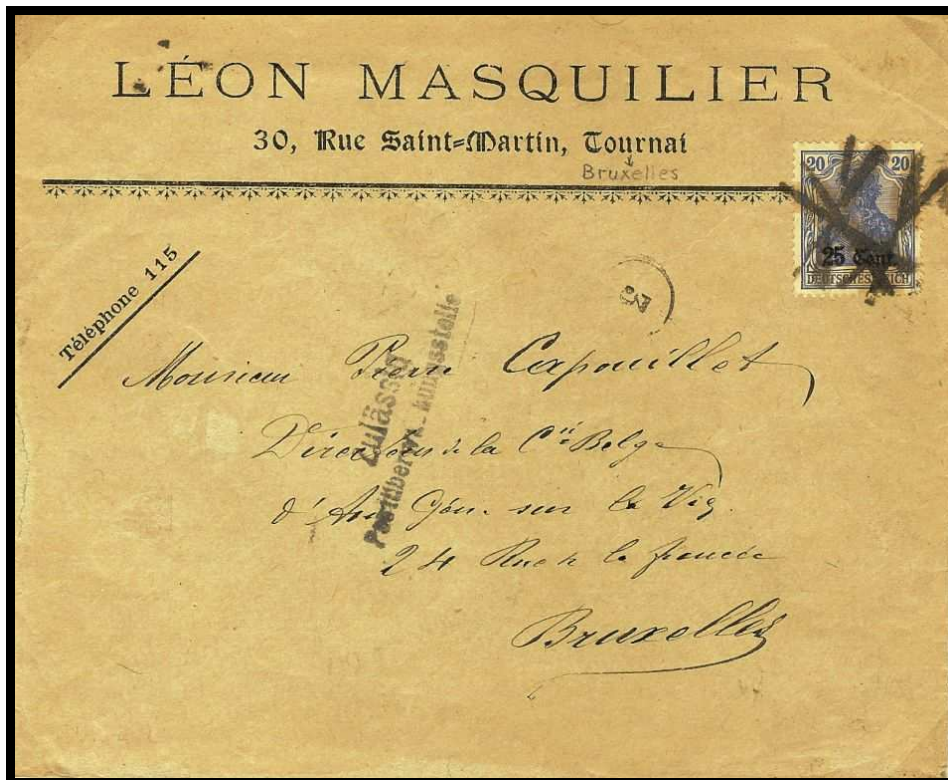


Fig. 1 : Lettre commerciale de Tournai à destination de Bruxelles.

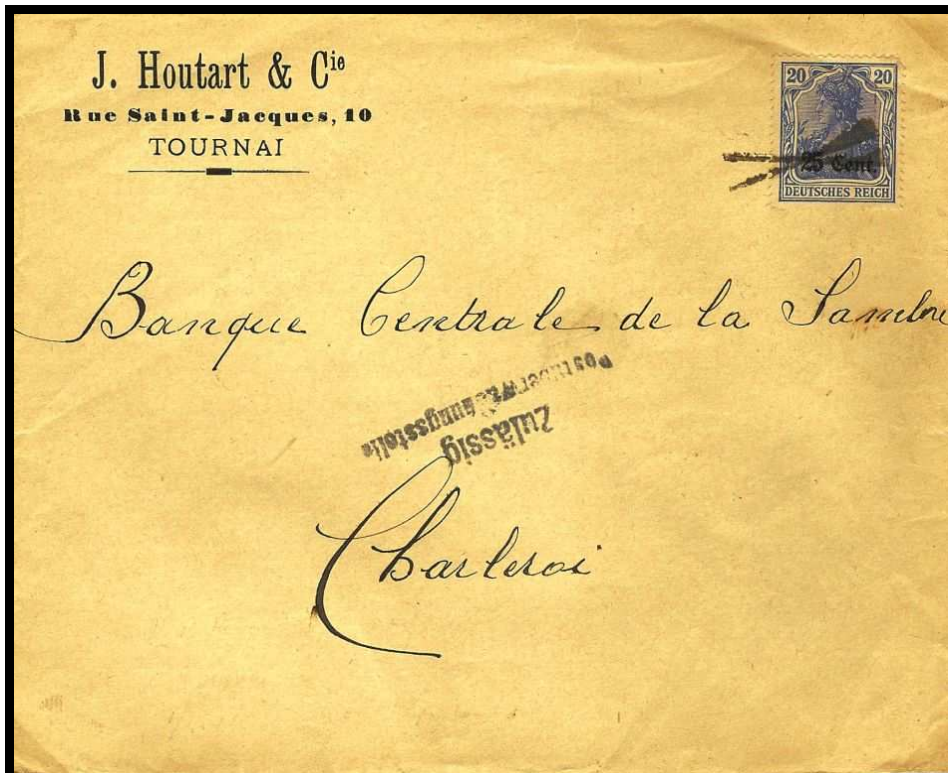


Fig. 2 : Lettre commerciale de Tournai à destination de Charleroi.

Le manchon (fig. 3), par contre, affranchi au moyen d'un timbre de 20 centimes bleu pâle imprimé en 1917, mais utilisé uniquement en 1918, peut avoir été expédié à la même époque que la carte postale (fig. 4), d'autant plus que la Croix de Saint-André est plus fine que celle sur les deux lettres commerciales. Peut-être le cachet a-t-il été nettoyé entre-temps.

Etant donné le nombre restreint de documents disponibles, il n'est pas encore possible de proposer une explication pour l'utilisation de la Croix de Saint-André comme annulation à l'arrivée des timbres-poste non affranchi au départ sur ces quatre documents. Un nombre plus élevé de documents serait nécessaire pour résoudre cette énigme et l'auteur compte sur l'aide des marcophiles spécialisés dans la première guerre mondiale pour y parvenir.



Fig. 3 : Manchon à destination d'Ath.

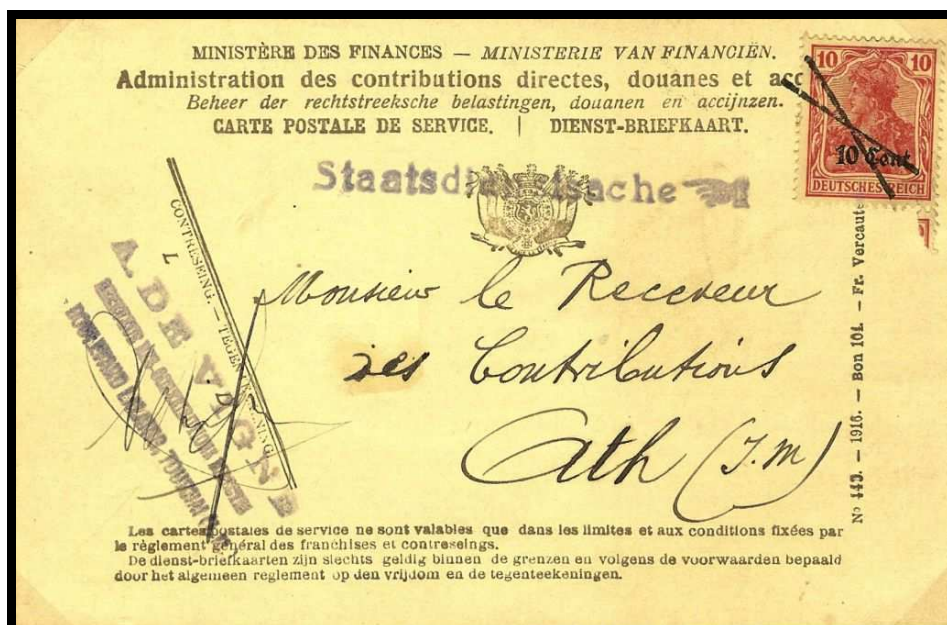


Fig. 4 : Carte postale de service, datée du 11 juillet 1918, à destination d'Ath.

Une possibilité étonnante pouvant éventuellement expliquer la Croix de Saint-André sur ces quatre documents peut être tirée du livre de M. KOOP (1), qui a mentionné, à la date du 2 juillet 1915, au sujet du bureau de poste bavarois n° 7, installé à Valenciennes :

*« Le commandement suprême de l'armée a imposé une interruption de la correspondance militaire allemande expédiée via le bureau de poste bavarois n° 7. Les dépêches contenant du courrier bloqué et expédié par le bureau de poste militaire de l'Inspection d'Etapes de la 6<sup>ème</sup> Armée, installé à Tournai vers le centre de distribution d'Aix-la-Chapelle seront marquées, dans le coin inférieur gauche, au moyen d'une croix couchée de couleur bleue ».*

Il est peut-être osé, voire téméraire de supposer que s'il est possible de marquer des dépêches au moyen d'une croix couchée, il est possible d'envisager que, lors d'une interruption ultérieure du courrier, les timbres-poste non affranchis au départ des lettres civiles, aient été annulés au moyen d'une Croix de Saint-André, celle-ci ayant la forme d'une croix couchée. Normalement les bureaux de poste militaires allemands frappent les envois militaires retardés d'une marque sur deux lignes « **Aus militärischen / Gründen verzögert** » (retardé pour raisons militaires).

Les lettres commerciales et le manchon n'ont pas d'indication de date à laquelle elles ont été écrites, ni date de départ ni de date d'arrivée. Il faudra attendre l'arrivée de cartes postales qui mentionnent la date à laquelle elles ont été écrites pour pouvoir, par comparaison, définir la période d'utilisation de cette marque d'annulation.

S'il est possible d'expliquer l'utilisation de la Croix de Saint-André comme marque pour désigner des envois tombés sous le coup d'une interruption de courrier, dont la durée était normalement limitée à une semaine, la rareté relative de ces marques peut aisément être justifiée.

### Bibliographie

1. KOOP Burckhard. *Die Armee-Post-Direktion 6 im Weltkrieg 1914 – 1918*. Münster, 2003, p. 88.